



Consultation des IRP pendant le temps de travail

Par **angie18**, le **07/11/2011** à **15:41**

Bonjour,

Ma question est simple: a t on le droit d'aller consulter les représentants du personnel pendant notre temps de travail et sans en avertir le supérieur hiérarchique.

Ex: les membres du ce tiennent leur permanence tous les jeudis matins, le jeudi matin je suis en poste, je ne suis pas représentant du personnel mais je voulais aller les consulter, puis je quitter mon poste le temps d'aller les consulter sans qu'on puisse me le reprocher?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **08/11/2011** à **09:28**

Bonjour,

Je vous conseillerais plutôt de demander au représentant du Personnel de venir à vous jusqu'à votre poste de travail...

Ne prévenir personne pourrait être source de conflit suivant le poste occupé et par ailleurs, une absence à celui-ci sans même savoir où vous êtes, être sanctionnée...